

Angola

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Angola compte deux conventions fiscales en vigueur avec le Portugal et les Émirats arabes unis, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Ses conventions sont conformes au standard minimum.

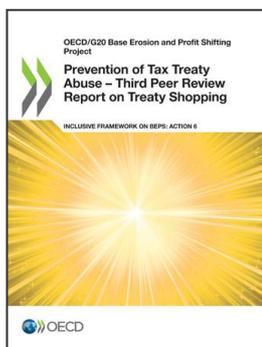
L'Angola met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP.

B. Difficultés de mise en œuvre

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation concernant l'Angola.

Synthèse de la réponse de la juridiction - Angola

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Portugal	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
2	Émirats arabes unis	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/d6cecbb8-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Angola », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/96f011b1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.